



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 / 194**

**Fixant les listes d'admission des concours externe et interne  
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe  
de l'Intérieur et des Outre-mer  
pour la région GRAND EST – session 2024.**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code général de la fonction publique, livre III, titre II ;
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2024 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région GRAND EST, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup>me classe de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup>me classe de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2023 portant ouverture et organisation des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup>me classe de l'Intérieur et des Outre-mer pour la région Grand-Est, au titre de l'année 2024 ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié du 18 mars 2024 portant composition du jury des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup>me classe de l'Intérieur et des Outre-mer pour la région Grand-Est, au titre de l'année 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 avril 2024 fixant les listes d'admissibilité des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur et des Outre-mer pour la région Grand Est session 2024 ;

VU la convention de délégation de gestion exercice 2024 en date du 2 janvier 2024 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes ;

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le jury a fixé les listes des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire des concours externe et interne, ouverts au titre de l'année 2024, pour le recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur et des Outre-mer.

Les listes des candidats admis sont annexées au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Les candidats sont admis sous réserve de satisfaire à toutes les conditions requises pour pouvoir être recrutés en qualité d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'Intérieur et des Outre-mer.

Ces conditions pourront être vérifiées jusqu'à la date de nomination du lauréat.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG , le 11 JUIN 2024

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

**Samuel BOUJU**

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

## CONCOURS EXTERNE

27 lauréats sur liste principale au concours externe  
d'adjoint administratif principal de 2ème classe IOM  
Région Grand Est session 2024

CIVILITE	NOM Patronymique	NOM Marital	Prénom	Rang de classement
MADAME	VALDENAIRE		LESLIE	N°1
MADAME	BOTIN		SABRINA	N°2
MONSIEUR	FALANTIN		QUENTIN	N°3
MADAME	DALCY		NAHOMIE	N°4
MONSIEUR	COMMERE		MORGAN	N°5
MADAME	TRONCI		GRAZIELLA	N°6
MADAME	LEYBROS		CHRISTELLE	N°7
MADAME	SCHERSCHEL		VIRGINIE	N°8
MADAME	FADIGA		GNANSSA	N°9
MADAME	COCCO		ANGELA	N°10
MADAME	BERTRAM		LAURENE	N°11
MADAME	SOPA		LIRIJETA	N°12
MADAME	OTTELARD		EMILIE	N°13
MADAME	OUSTOU		KARIMA	N°14
MADAME	GANZITTI	TCHUITCHOUA TENTCHOU	LINDA	N°15
MADAME	EL BAKKALI ARRAKI	MAITROT	NAHID	N°16
MONSIEUR	PARFAITE		BERNARD	N°17
MADAME	WITTMER		FANNY	N°18
MADAME	KARNAT		HELENE	N°19
MADAME	JANSSOONE		FLORA	N°20
MADAME	RICHEZ		SONIA	N°21
MADAME	BLOUET	DOLLAT	OCEANE	N°22
MADAME	FOLLETETE		JESSICA	N°23
MADAME	LEROY		LESLIE	N°24
MADAME	VOYARD		JULIE	N°25
MADAME	BOUSHABI		SOUKEINA	N°26
MADAME	URBING		ANAIS	N°27

**14 lauréats sur liste complémentaire au concours externe  
d'adjoint administratif principal de 2ème classe IOM  
Région Grand Est session 2024**

<b>CIVILITE</b>	<b>NOM Patronymique</b>	<b>NOM Marital</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rang de classement</b>
MADAME	RANCE		DELPHINE	N°1
MONSIEUR	PATCHE		ANTHONY	N°2
MADAME	DANON		CECILIA	N°3
MADAME	LAMONTAGNE		LAURE	N°4
MADAME	PALA		SELIN	N°5
MADAME	COLLE		OCEANE	N°6
MADAME	MOIGNOUX		MARINA	N°7
MONSIEUR	NAIT SIDENAS		KAMEL	N°8
MADAME	LE LANN	HEIDINGER	AYLWYNE	N°9
MADAME	BERNARDIN		ANNE LAURE	N°10
MADAME	ERCOLI		STEPHANIE	N°11
MONSIEUR	NALENIMA		LANDRY DAVY	N°12
MADAME	JACQUEMIN		ELISA	N°13
MADAME	MAGNY		CLARA	N°14

## CONCOURS INTERNE

11 lauréats sur liste principale au concours interne  
d'adjoint administratif principal de 2ème classe IOM  
Région Grand Est session 2024

CIVILITE	NOM Patronymique	NOM Marital	Prénom	Rang de classement
MADAME	KAUFFMAN		LAETITIA	N°1
MADAME	NASSO		SCHIRLEY	N°2
MADAME	EL KASRI VILBOIS		KENZA	N°3
MADAME	FAGNONI		CAROLE	N°4
MADAME	GRIVEAU	GUILLAUME	DEBORAH	N°5
MADAME	ULUSOY		EMINE	N°6
MADAME	MUTIN		CLEMENTINE	N°7
MADAME	DEMEUSY		MELINE	N°8
MADAME	KHECHIBA	SENOUCI	FERHOuze	N°9
MADAME	KOCHENBURGER		SIMONE	N°10
MADAME	KHELIFI		INES	N°11

**Il n'a pas été établi de liste complémentaire interne.**